

### Formule d'inscription

cette inscription vous engage contractuellement

Date de début du cours : \_\_\_\_\_

Identité     Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

N° AVS : \_\_\_\_\_

Etat civil : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Pour les Suisses :

Lieu d'origine : \_\_\_\_\_

Canton : \_\_\_\_\_

Pour les étrangers :

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Permis de séjour : \_\_\_\_\_

Coordonnées de la personne responsable financièrement (adresse de facturation)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :

Mère/Père

Autre : \_\_\_\_\_

Renseignements concernant les parents (pour les élèves mineurs)

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Documents à remettre :

- Curriculum vitae et copies de certificats et/ou diplômes
- Permis de séjour pour les étrangers

*Suite au verso*

<b>Finance d'inscription (unique):</b>		CHF	400.00
Frais d'ouverture du dossier			
<b>Plusieurs possibilités s'offrent à vous :</b>			
<input type="checkbox"/> Paiement annuel en une fois <b>1x</b> CHF <b>19 000.00</b> <input type="checkbox"/> Paiement semestriel <b>2x</b> CHF <b>9 595.00</b> <input type="checkbox"/> Paiement mensuel <b>12x</b> CHF <b>1 660.00</b>			
Tout est inclus, les supports pédagogiques, le droit d'auteur ainsi que l'utilisation de nos plateformes pédagogiques.			

### Règlement de l'école et conditions financières

1. L'inscription prend effet à la signature du présent contrat.
2. En cas de désistement avant le début des cours, la finance d'inscription est due. Si le désistement se produit moins de quatre semaines avant le début des cours, le prix de la scolarité et de la finance d'inscription du premier semestre restent dû.
3. L'arrêt scolaire avant le terme prévu doit être annoncé trois mois à l'avance pour la fin d'un semestre entamé. Les obligations financières restent dues jusqu'à la fin du semestre scolaire.
4. La direction de l'Ecole se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas à la discipline. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
5. Les factures sont adressées selon le plan de paiement choisi. Tout retard dans le paiement entraînera la perception d'un intérêt moratoire de 6%. L'Ecole se réserve le droit de refuser l'accès aux cours ou aux examens de l'élève. L'écolage est dû jusqu'à la fin du semestre en cours.
6. En cas de suspension de l'élève, le semestre entamé est dû, la règle du préavis de trois mois de l'art. 3 supra s'appliquant par analogie.
7. L'écolage indiqué dans le barème ci-dessus, peut être adapté en fonction de l'évolution du marché et/ou des exigences liées à la formation, moyennant un préavis d'un mois. Les prix tiennent compte des vacances ; aucune réduction ne sera accordée pour les vacances scolaires, les jours fériés ou les périodes d'exams officiels, voir pour toutes autres problématiques qui incombent au co-contractant.
8. L'admission à l'Ecole est subordonnée à une saine solvabilité des responsables de l'étudiant. Un extrait de l'office des poursuites peut être demandé en tout temps. Dans le cas d'une situation obérée, un dépôt de garantie, portant sur deux mois est exigé.
9. Dès que le retard de paiement atteint deux mois ou d'une valeur similaire, la responsable financière renonce à la procédure d'opposition (art. 74 LP) en cas de procédure de poursuites.
10. Tout élève possédant un permis B ou dont les parents (ou responsables financiers) sont domiciliés hors de Suisse, doit régler une année de cours à l'avance.
11. Le matériel scolaire spécifique ainsi que les leçons particulières sont facturés séparément sous décision de la Direction.
12. Les examens extérieurs à l'Ecole sont soumis à des droits spéciaux, ainsi que leur tarification.
13. Au cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'Ecole se réserve le droit de majorer les tarifs ou de ne pas ouvrir le cours.
14. L'Ecole se réserve le droit de renvoyer tout élève qui ne se conformerait pas au présent Règlement. Dans ce cas, l'écolage est dû jusqu'à la fin de l'année en cours.
15. Afin de couvrir tous les cas d'accidents, y compris les accidents survenant durant les activités scolaires, les élèves doivent être au bénéfice d'une couverture maladie-accidents selon la (LAMal/LAA) et d'une assurance responsabilité civile (R.C). L'Ecole souscrit une assurance-accidents complémentaire dans le cadre des activités scolaires.
16. Le for juridique est celui prévu par la loi (CPC).

**Je confirme avoir pris connaissance du règlement et conditions financières, les soussignés confirment l'inscription.**

Nom de la personne responsable financièrement : \_\_\_\_\_

Signature de la personne responsable financièrement : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

Veuillez retourner cette formule d'inscription à :

Ecole Panorama, Rue de la Tour 8 bis, 1004 Lausanne  
[ecoles@rochepanorama.ch](mailto:ecoles@rochepanorama.ch)